

STRATÉGIE EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ DE GENRE



Plan de mise en œuvre
2014-2016

STRATÉGIE EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ DE GENRE

Plan de mise en œuvre 2014-2016

SOMMAIRE

4 Résumé

5 Introduction

6 La Stratégie en matière d'égalité de genre

7 Des partenariats pour l'égalité de genre

8 L'égalité de genre et le nouveau modèle de financement

9 Stratégie en matière d'égalité de genre :
Cadre logique du plan de mise en œuvre 2014-2016

RÉSUMÉ

En 2008, le Conseil d'administration du Fonds mondial a adopté la Stratégie en matière d'égalité de genre. Avec ce document, l'organisation créait un précédent en affirmant l'importance de la prise en compte des besoins des femmes et des filles dans le cadre des actions liées au VIH, à la tuberculose et au paludisme. En accord avec la *Stratégie 2012-2016 : Investir pour maximiser l'impact*, la mise en œuvre de la Stratégie en matière d'égalité de genre vise la réalisation d'investissements à fort impact et tenant compte du genre, qui contribueront à sauver des vies et à éviter de nouvelles infections.

La promotion de programmes qui tiennent compte du genre dans le cadre des actions contre le VIH, la tuberculose et le paludisme découle d'une approche fondée à la fois sur les droits et sur des données probantes. D'une part, la lutte contre les inégalités de genre résulte de l'obligation de promouvoir et de protéger les droits humains des femmes et des jeunes filles, souligné dans le quatrième objectif stratégique du Fonds mondial. D'autre part, les programmes qui tiennent compte des inégalités de genre répondent, grâce à des propositions techniquement rigoureuses et ancrées dans des données probantes, aux besoins des femmes et des filles qui vivent avec le VIH, la tuberculose ou le paludisme, qui sont concernées par ces maladies ou qui y sont le plus vulnérables.

Afin de garantir que les subventions attribuées par le Fonds mondial traitent adéquatement des inégalités de genre, ce plan de mise en œuvre propose des actions visant à réaliser chacun des quatre objectifs stratégiques de la Stratégie en matière d'égalité de genre et les assortit de résultats mesurables. Du reste, plusieurs mesures transversales se retrouvent à travers les actions spécifiques proposées :

SAISIR LES OCCASIONS DU NOUVEAU MODÈLE DE FINANCEMENT

La nouveau modèle de financement, qui détermine la manière dont les subventions du Fonds mondial seront investies dans chaque pays maître d'œuvre, crée un certain nombre d'occasions et de points d'entrée pour l'égalité de genre et la participation des femmes dans toute leur diversité. Plusieurs caractéristiques de ce modèle peuvent constituer des leviers pour inclure et perpétuer des programmes qui répondent aux besoins des femmes et des jeunes filles et qui protègent leurs droits, notamment : l'institutionnalisation de processus participatifs lors du dialogue avec le pays ; l'attention accordée à la représentation paritaire des femmes et des hommes au sein des instances de coordination nationale ; l'encouragement à une gestion plus active des subventions par les équipes de pays du Secrétariat ; ainsi que l'accent mis sur les droits humains.

PARTENARIATS, PARTENARIATS, PARTENARIATS

L'intégration pleine et entière des principes d'égalité de genre à travers l'ensemble du travail du Fonds mondial serait impossible en l'absence de partenariats forts avec un large éventail d'organisations : les partenaires techniques, les institutions du système des Nations Unies, les organisations de la société civile, y compris des organisations de femmes et de jeunes filles qui vivent avec le VIH, la tuberculose et le paludisme, ou qui sont touchées par ces maladies, ainsi que les « porte-drapeaux » de l'égalité au sein du Conseil d'administration, du Comité technique d'examen des propositions et du Secrétariat.

AMÉLIORER LA COMMUNICATION À PROPOS DE L'ÉGALITÉ DE GENRE

Des efforts particuliers seront déployés afin de rendre la Stratégie en matière d'égalité de genre à la fois accessible et pertinente pour toutes les personnes concernées par sa mise en œuvre. Les communications externes s'appuieront sur des messages clairs de la part des dirigeants du Fonds mondial, auxquels viendront s'ajouter différents outils et guides pour faciliter l'accès aux subventions. À l'interne, les membres du personnel du Secrétariat se verront offrir une formation sur les questions transversales, ainsi que des supports ciblés et des séminaires techniques sur des sujets liés au genre dans le contexte des trois maladies.

À travers ces actions et d'autres encore, le Fonds mondial posera les bases nécessaires pour veiller à ce que les pays répondent mieux aux besoins des femmes et des filles et protègent leurs droits humains en investissant davantage dans des interventions qui tiennent compte du genre, en renforçant les partenariats et en améliorant l'intégration des questions d'égalité de genre tout au long du cycle de la subvention.

INTRODUCTION

En accord avec la *Stratégie 2012-2016 : Investir pour maximiser l'impact*, la mise en œuvre de la Stratégie en matière d'égalité de genre vise la réalisation d'investissements à fort impact et sensibles à l'égalité de genre, qui contribueront à sauver des vies et à éviter de nouvelles infections.

Comme le souligne la stratégie, la promotion de l'égalité de genre découle de l'intégration des droits humains en tant qu'objectif stratégique du Fonds mondial¹. De plus, l'analyse axée sur le genre de la situation épidémiologique d'un pays et de ses programmes d'intervention fait partie de toute demande de financement techniquement rigoureuse. Une telle analyse se poursuit ensuite par la prise en compte du genre pendant l'élaboration des subventions, leur mise en œuvre, le suivi et l'évaluation. Le Fonds mondial doit donc réussir à intégrer les questions de genre de manière systématique afin que ses subventions soient en accord avec une approche fondée sur les droits et sur les données probantes. Les détails des actions liées au genre varient évidemment selon le contexte national et épidémiologique, et en fonction des programmes existants pour lutter contre les trois maladies.

Afin de réaliser ces objectifs, le Secrétariat du Fonds mondial s'engage à soutenir la participation, dans ses structures et ses procédures, des représentantes des femmes dans toute leur diversité², ce qui englobe les groupes de femmes vivant avec le VIH, la tuberculose et le paludisme, ou touchées par ces maladies. Il

s'engage aussi à créer et entretenir des partenariats au niveau mondial et national pour soutenir l'octroi de subventions tenant compte du genre, et à renforcer, par une amélioration des communications, les capacités du personnel du Secrétariat à travailler avec des outils liés au genre.

Ce document présente les actions que le Fonds mondial compte mettre en œuvre entre 2014 et 2016 afin de réaliser ses ambitieux objectifs en matière d'égalité de genre. Le plan adopte la structure de la Stratégie en matière d'égalité de genre et ses quatre objectifs stratégiques, et pour chacun d'entre eux propose un certain nombre de sous-objectifs et d'actions concrètes. Pour chaque action, les équipes concernées au sein du Secrétariat et les partenaires externes sont identifiés, un échéancier est fixé et des mesures de réussite sont proposées.

¹ Le Fonds mondial. *La stratégie 2012-2016 : Investir pour maximiser l'impact*. Genève, 2011 [document en anglais seulement, résumé en français disponible].

² Dans ce document, nous utilisons le terme « représentantes des femmes » pour désigner les femmes et aux jeunes filles qui s'engagent au sein du Fonds mondial comme représentantes de différentes populations, notamment les femmes et les jeunes filles vivant avec le VIH, la tuberculose et le paludisme ou directement touchées par ces maladies, les femmes trans, ainsi que les femmes issues des populations clés. Ce terme fait donc référence à un rôle démocratique beaucoup plus complexe que la simple proportion de participantes au sein d'une structure ou d'une procédure.

LA STRATÉGIE EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ DE GENRE

La Stratégie en matière d'égalité de genre a été adoptée en 2008 afin d'affirmer l'engagement du Fonds mondial à encourager une tendance positive à financer des programmes et des activités qui prennent en considération les inégalités de genre et renforcent les réponses adaptées aux problèmes touchant les femmes et les jeunes filles. À travers la Stratégie, le Fonds s'engage à mettre en avant et à financer les propositions qui :

- intensifient les services et interventions réduisant les risques et la vulnérabilité à l'infection liés au genre ;
- réduisent la charge de morbidité pour les personnes les plus exposées ;
- atténuent l'impact des trois maladies; et
- prennent en considération les inégalités et les discriminations structurelles.

Depuis le lancement de la Stratégie en matière d'égalité de genre, plusieurs évaluations^{3,4,5} ont conclu qu'il s'agit d'une bonne politique, dont la mise en œuvre a souffert d'un certain nombre de problèmes, et qui n'a pas pleinement réalisé ses objectifs. En 2011, en réponse à l'une de ces évaluations, le Secrétariat du Fonds mondial a renouvelé son engagement en faveur de l'égalité de genre⁶. Il s'est engagé à continuer de soutenir des programmes à fort impact qui tiennent compte du genre et qui sont fondés sur une approche par les droits, entre autres à travers la promotion de la ventilation des données par sexe et par âge. De surcroît, le Fonds mondial a affirmé vouloir renouveler ses efforts en faveur des femmes et des jeunes filles au cours des prochaines années, ce qui reprend entre autres trois domaines d'action spécifiques :

1. la prévention de la transmission de la mère à l'enfant par une démarche en quatre volets⁷, et des liens plus serrés avec la santé néonatale, maternelle et infantile;
2. la prévention des violences fondées sur le genre et la lutte contre les normes sexistes néfastes;
3. l'amélioration des réponses aux besoins des femmes issues des populations les plus à risque, particulièrement les professionnelles du sexe et les consommatrices de drogues injectables⁸.

En plus de ces engagements de la part des dirigeants du Fonds mondial, la Stratégie en matière d'égalité de genre est alignée sur une série d'engagements pris par divers partenaires techniques en lien avec le genre et le VIH, la tuberculose et le paludisme, notamment l'Agenda pour une action accélérée au niveau des pays en faveur des femmes, des filles et de l'égalité des sexes et du VIH du Programme conjoint des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA).

En 2009, le Fonds a complété cet engagement en publiant la Stratégie en matière d'orientation sexuelle et d'identités de genre⁹, qui reconnaît que les groupes sociaux les plus vulnérables et les plus à risque incluent aussi les hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes, les personnes transgenres, ainsi que les professionnels et professionnelles du sexe. Depuis, la stratégie sur l'orientation sexuelle s'est élargie pour englober une plus grande variété de populations à risque, et sa mise en œuvre est structurée par le *Plan d'action 2014-2016 pour les populations clés*. Au cours des prochaines années, le Fonds mondial vise à travailler sur les questions transversales, telles que le genre, les populations clés et les droits humains, de manière plus intégrée et cohésive.

3 Pangaea Global AIDS Foundation. *Formative evaluations of the gender equality and sexual orientation and gender identity strategy of the Global Fund to fight AIDS, tuberculosis and malaria*. Oakland, CA, 2011 [en anglais seulement].

4 Fundación para estudio e investigación de la mujer, The Global coalition on women and AIDS, and the International AIDS women caucus. *Recommendations for the evaluation of the Gender Equality Strategy of the Global Fund to fight AIDS, tuberculosis and malaria*. Global Report. Buenos Aires, 2011 [en anglais seulement].

5 Le fonds mondial. *An Analysis of Gender-Related Activities in Global Fund Approved HIV Proposals from Rounds 8 and 9*. 2011 [en anglais seulement].

6 Fonds mondial. *Response to the Evaluation of the Global Fund's Gender equality and Sexual Orientation and Gender identities (SOGI) Strategy*. Genève, 2011 [en anglais seulement].

7 Souvent, la prévention de la transmission verticale du VIH est réduite à la prévention de la transmission de la mère à l'enfant, alors que l'OMS recommande l'utilisation d'une méthode à quatre volets : la prévention du VIH chez les femmes en âge de procréer ; la prévention des grossesses non désirées chez les femmes séropositives ; la prévention de la transmission du virus des femmes séropositives à leurs enfants ; et une prise en charge et un appui aux mères vivant avec le VIH, à leurs nourrissons et aux membres de leurs familles.

8 Les besoins et les droits des femmes issues des populations clés sont soulignés dans le plan d'action pour les populations clés, qui sera lancé début 2014.

9 Le Fonds mondial. *The Global Fund Strategy in relation to Sexual Orientation and Gender Identities*. Genève, 2009 [document disponible en anglais seulement].

DES PARTENARIATS POUR L'ÉGALITÉ DE GENRE

Le milieu de la santé publique mondiale a grandement évolué depuis le lancement de la Stratégie en matière d'égalité de genre en 2008, tant en matière de santé des femmes que pour chacune des trois maladies. De nouveaux acteurs et de nouveaux mouvements participant à l'égalité de genre ont fait leur apparition, tandis que d'autres ont connu une forte croissance. Ces changements incluent, entre autres :

- un renforcement des engagements dans la lutte contre les violences sexistes, en lien avec le VIH¹⁰ ;
- un renforcement des engagements pour l'amélioration de la santé maternelle, néonatale et infantile, ainsi que pour le planning familial ;
- une plus grande participation de groupes de la société civile dans la lutte contre la tuberculose ;
- une attention plus grande portée au renforcement des systèmes de santé, pour soutenir l'environnement institutionnel et assurer un accès plus équitable aux services ;
- le lancement en 2011 du Plan mondial pour éliminer les nouvelles infections à VIH chez les enfants à l'horizon 2015 et maintenir leurs mères en vie.

Ces initiatives et d'autres ont créé un élan pour la prise en compte des dimensions de genre dans les questions de santé. Cet élan crée un environnement propice à la formation de partenariats en faveur de l'égalité de genre, comme on peut le constater dans les nombreuses alliances qui ont été formées et renforcées au cours des dernières années.

À travers le Plan d'action conjoint de la société civile¹¹, le Fonds mondial a reçu un soutien de la base pour l'égalité de genre, par exemple l'amélioration des données et des procédures et des structures plus inclusives. La société civile participe aussi à d'autres partenariats, par exemple dans une série de formations sur le genre et le Fonds mondial. De surcroît, le Fonds mondial compte comme toujours sur ses partenaires techniques : l'ONUSIDA mène une série d'évaluations centrées sur les questions de genre des plans stratégiques nationaux pour le VIH et le sida, tandis que d'autres organisations du système des Nations Unies et certains partenaires bilatéraux contribuent à l'intégration des questions de genre dans les ripostes nationales aux maladies. Finalement, plusieurs représentants des délégations qui siègent au Conseil d'administration n'hésitent pas à s'exprimer pour s'assurer que l'on continue d'accorder une priorité à l'égalité de genre dans les activités du Fonds mondial.

Parallèlement à cet environnement favorable, il importe de remarquer que certaines difficultés d'antan sont toujours d'actualité et que d'autres voient le jour. Certes, les progrès accomplis sont importants, mais ils n'en sont pas moins fragiles et il convient de ne pas relâcher la vigilance, au risque de perdre du terrain. En collaboration avec ses partenaires, le Fonds mondial continuera à défendre l'égalité de genre et cherchera à accélérer la mobilisation d'un consensus politique autour de cette question au-delà de la sphère de la santé publique, de manière à ce que l'environnement soit favorable à la bonne mise en œuvre de programmes de lutte contre les maladies propres à avoir un impact.

¹⁰ À titre d'exemple, la Déclaration politique sur le VIH et le sida (2011) promettait d'éliminer les inégalités de genre, les mauvais traitements et les violences sexistes, et de protéger les femmes contre le risque d'infection à VIH.

¹¹ Le Plan d'action conjoint de la société civile visant à obtenir une participation renforcée de la société civile et des populations clés est mis au point par les membres du Conseil d'administration du Fonds mondial représentant la société civile, les réseaux de populations clés et le Secrétariat du Fonds mondial. Il ambitionne de s'attaquer aux obstacles qui empêchent la société civile et les populations clés de participer aux procédures du Fonds mondial dans les pays.

L'ÉGALITÉ DE GENRE ET LE NOUVEAU MODÈLE DE FINANCEMENT

La période visée par ce plan correspond aux premières années durant lesquelles le Fonds mondial procèdera à la mise en œuvre de son nouveau modèle de financement. En mars 2014, après deux années de changement intense, le Fonds mondial déploiera ce nouveau modèle, qui remplace le précédent système des séries. Ce n'est rien de moins qu'un changement du modèle de fonctionnement de l'organisation que l'on attend de ces nouvelles politiques et procédures. Le nouveau modèle de financement est conçu pour faire en sorte que les investissements du Fonds mondial obtiennent un impact maximum dans le cadre de chaque épidémie ; il intègre aussi les principes d'inclusion et de respect des droits humains, y compris les droits des femmes. C'est donc d'abord à travers un souci d'obtenir un impact marqué dans les différents pays et pour chaque maladie que le Fonds mondial répondra aux besoins des plus vulnérables.

Le nouveau modèle de financement offre plusieurs occasions de mettre en œuvre la Stratégie en matière d'égalité de genre du fait de son centrage stratégique en faveur des personnes les plus à risque et les plus touchées par les trois maladies, de l'institutionnalisation d'un processus participatif d'élaboration des propositions, ainsi que de l'accent mis sur une gestion plus active des subventions.

Ces nouveaux éléments sont prometteurs pour l'égalité de genre et les programmes qui tiennent compte du genre et ont été salués par nombre de celles et ceux qui travaillent dans les domaines du VIH, de la tuberculose, du paludisme et des questions de genre. Il sera crucial, dans les mois et les années à venir, de surveiller de près la mise en œuvre de ce nouveau modèle pour s'assurer que le Fonds mondial et ses partenaires tiennent leurs engagements en matière d'égalité de genre. La Stratégie en matière d'égalité de genre et ce plan de mise en œuvre sont autant d'outils susceptibles de servir à engager la responsabilité du Fonds mondial par rapport à sa promesse de soutenir les programmes qui luttent contre les inégalités de genre, qui répondent aux besoins et qui protègent les droits des femmes et des filles. Ces outils peuvent constituer la base sur laquelle les pays se fondent pour saisir les occasions que leur offre le nouveau modèle de financement afin de renforcer les programmes techniquement rigoureux qui intègrent le genre à travers les subventions du Fonds mondial. Plutôt qu'un programme de travail complet, il s'agit d'un fondement sur lequel viendront s'appuyer d'autres actions, en collaboration avec les partenaires, afin de faire progresser l'objectif de l'égalité de genre dans l'action du Fonds mondial.

STRATÉGIE EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ DE GENRE :

Cadre logique du plan de mise en œuvre 2014-2016

OBJECTIF 1.

Garantir que les politiques, les procédures et les structures du Fonds mondial soutiennent efficacement les programmes qui prennent en considération les inégalités de genre¹².

| Composante de base | Actions | Partenaires externes | Échéancier ¹³ | Résultats | Mesures | Risques et hypothèses |
|--|--|--|--|---|--|---|
| 1.1 Garantir l'intégration des principes d'égalité de genre dans l'ensemble des politiques liées au nouveau modèle de financement. | 1.1.1 (n°1) Garantir l'intégration des principes d'égalité de genre dans le processus qui précède le lancement du nouveau modèle de financement, y compris le manuel de directives de candidature. Cela englobe le cadre de mesure et le document-type modulaire pour chacune des maladies, ce qui nécessite une ventilation des données par sexe pour certaines informations de couverture et de résultats. | | T1-2014 | Les politiques établies pour le lancement du nouveau modèle de financement intègrent les principes d'égalité de genre | <ul style="list-style-type: none"> • Un examen du manuel de directives de candidature pour le nouveau modèle de financement fait ressortir la bonne prise en considération des principes d'égalité de genre. • Un examen de la mise en œuvre du nouveau modèle de financement est réalisé et des recommandations appropriées sont formulées. | <ul style="list-style-type: none"> • Suppose que les pays respectent les politiques du nouveau modèle de financement qui intègrent les questions de genre. • Suppose que les programmes qui tiennent compte du genre sont ouverts aux femmes dans toute leur diversité. |
| | 1.1.2 (n°2) Après la première année de mise en œuvre, conduire un examen de la mise en œuvre du nouveau modèle de financement et émettre des recommandations pour améliorer l'intégration du genre si nécessaire. | | T4-2014 à T1-2015 | | | |
| | 1.1.3 (n°3) Travailler en collaboration avec les partenaires pour que les synergies entre les stratégies en matière d'égalité de genre et d'orientation et d'identité sexuelles se traduisent en politiques qui répondent aux besoins des femmes issues des populations clés et qui garantissent les droits. | Partenaires de lutte contre les maladies Partenaires de la société civile | | | | |
| 1.2 Garantir l'intégration des principes d'égalité de genre dans l'ensemble des procédures liées au nouveau modèle de financement. | 1.2.1 (n°4) Travailler avec les partenaires pour encourager et soutenir les apports et le plaidoyer consolidés des représentantes de femmes au cours du dialogue avec le pays, par exemple en mettant sur pied un groupe des femmes ou en démontrant, sur la base d'évaluations centrées sur les questions de genre, l'importance d'investir dans les femmes et les jeunes filles. | Partenaires de la société civile Partenaires de lutte contre les maladies | Début T1-2014, puis continu selon l'échéancier de candidature des pays | Les procédures pour demander et allouer des fonds intègrent pleinement les principes d'égalité de genre. | <ul style="list-style-type: none"> • Des rapports des partenaires de la société civile indiquent que les apports et le plaidoyer consolidés des représentantes de femmes sont inclus dans la majorité des dialogues avec le pays. • Un examen des notes conceptuelles soumises démontre que la majorité des candidats ont inclus une analyse, reposant sur des résultats avérés, des inégalités de genre, ainsi que des interventions tenant compte du genre dans le cadre de la riposte à la maladie. • Un examen démontre que les programmes qui tiennent compte du genre sont maintenus au long du cycle de la subvention dans la majorité des pays. | <ul style="list-style-type: none"> • Suppose que les femmes qui siègent au sein des instances de coordination nationales ont la volonté, les capacités et les ressources pour représenter les femmes dans toute leur diversité. • Suppose qu'un plaidoyer soutenu fait saisir aux pays la nécessité d'intégrer les questions de genre pour obtenir l'impact le plus marqué. |
| | 1.2.2 (n°5) Travailler avec les partenaires pour garantir que la majorité des pays soumettent une note conceptuelle incluant une analyse fondée sur des éléments probants des inégalités de genre et de la riposte à la maladie ¹⁴ . | Partenaires de lutte contre les maladies | Début T1-2014, puis continu s selon l'échéancier de candidature des pays | | | |
| | 1.2.3 (n°6) S'assurer que, suite à la procédure itérative de subvention, les programmes et les activités qui tiennent compte du genre sont maintenues dans les subventions, tel qu'indiqué dans la note conceptuelle. | Partenaires de lutte contre les maladies | Début T2-2014, puis en continu. | | | |
| | 1.2.4 (n°7) S'assurer que des outils et les directives sur l'intégration du genre dans les programmes de lutte contre le paludisme et la tuberculose sont disponibles. | Partenaires de lutte contre les maladies | T1 et T2-2014 | | | |

12 Tels qu'énoncés en 2011, les engagements du Fonds mondial en matière d'égalité de genre supposent d'encourager une tendance positive à financer des programmes et des activités qui prennent en considération les inégalités de genre et renforcent les réponses adaptées aux problèmes touchant les femmes et les jeunes filles. Le Fonds s'est aussi engagé à renouveler ses efforts dans trois domaines d'action spécifique : la prévention de la transmission de la mère à l'enfant à travers une démarche en quatre volets et des liens plus serrés avec la santé maternelle, néonatale et infantile ; la prévention des violences sexistes et la lutte contre les normes sexistes néfastes ; l'amélioration des réponses aux besoins des populations de femmes les plus à risque, particulièrement les professionnelles du sexe et les consommatrices de drogues injectables.

13 Les valeurs indiquées pour l'échéancier de chaque activité sont données par le numéro du trimestre (T1 : janvier à mars ; T2 : avril à juin ; T3 : juillet à septembre ; T4 : octobre à décembre) ainsi que par l'année concernée. Par exemple, T1-2014 indique que l'activité doit commencer entre les mois de janvier et de mars 2014.

14 Dans la note conceptuelle que chaque pays doit remplir lorsqu'il demande des fonds, une telle analyse devrait faire partie de la réponse à la question 3.1, dans laquelle les candidats doivent souligner « les principales atteintes aux droits de l'homme (notamment celles liées aux inégalités entre les genres) susceptibles d'entraver l'accès aux services de santé, et les principaux programmes visant à éliminer ces contraintes ». La question 3.2 demande ensuite aux candidats d'indiquer si oui ou non leur plan stratégique national de lutte contre la maladie tient compte de tels obstacles et inégalités. Enfin, la question 6.1 leur demande de décrire comment les représentants des organisations de femmes, les personnes vivant avec les trois maladies et d'autres populations-clés touchées participeront activement à la mise en œuvre de la demande de financement. Une analyse de genre peut aussi être intégrée à d'autres questions dans la note conceptuelle, notamment au sujet de l'épidémiologie de chaque maladie, des populations-clés et des systèmes communautaires.

OBJECTIF 1.

Garantir que les politiques, les procédures et les structures du Fonds mondial soutiennent efficacement les programmes qui prennent en considération les inégalités de genre.

| Composante de base | Actions | Partenaires externes | Échéancier | Résultats | Mesures | Risques et hypothèses |
|--|---|---|---------------------------------|--|--|---|
| 1.3 Garantir l'intégration des principes d'égalité de genre dans l'ensemble des structures liées au nouveau modèle de financement. | 1.3.1 (n°8) Travailler avec les partenaires pour améliorer la représentation et la participation réelle des femmes et des jeunes filles, afin que toutes les instances de coordination nationale soient en mesure de satisfaire au critère d'admissibilité n°4, pour une représentation paritaire des femmes et des hommes ¹⁵ , d'ici janvier 2015. | Fournisseurs d'assistance technique Partenaires de la société civile | Tout au long de 2014 | Les différentes structures qui participent au cycle de la subvention intègrent les principes d'égalité de genre. | <ul style="list-style-type: none"> • 80% des instances de coordination nationale sont conformes au critère de représentation paritaire des femmes et des hommes en janvier 2015. • Des trousseaux d'information sont distribués aux nouveaux membres des instances de coordination nationale. • Des séances d'information sur le genre sont organisées pour le Comité technique d'examen des propositions à temps pour les premières candidatures soumises sous le nouveau modèle de financement. • Un examen des rapports d'activités soumis périodiquement par les bénéficiaires principaux démontre que 50% d'entre eux utilisent des données ventilées par sexe. | <ul style="list-style-type: none"> • Suppose que les membres des instances de coordination nationale connaissent l'existence du financement de ces dernières pour le renforcement des capacités, et sont prêts à l'utiliser pour des formations sur le genre. • Suppose que les parties prenantes clés, notamment les représentantes des femmes, les membres des instances de coordination nationale et les consultants, ont des compétences en matière de genre ainsi qu'en matière de fonctionnement du Fonds mondial, y compris le nouveau modèle de financement. • Suppose que les partenaires intervenant dans le cadre des maladies continuent d'exiger la ventilation des données par sexe et de soutenir les pays à se conformer aux exigences de rapport. • Suppose la capacité de rendre accessible les évolutions récentes et les dernières données portant sur les questions de genre et de les communiquer en temps opportun pour le Comité technique d'examen des propositions. |
| | 1.3.2 (n°9) S'assurer que les trousseaux d'information (voir l'action n°17) sont distribués aux nouveaux membres des instances de coordination nationale afin de les informer au sujet de la stratégie en matière d'égalité de genre. | | T2-2014 | | | |
| | 1.3.3 (n°10) Travailler avec les partenaires pour renforcer la capacité des instances de coordination nationale à s'assurer que les programmes de lutte contre la maladie intègrent les questions de genre, notamment par l'augmentation de l'utilisation du financement des instances de coordination nationale pour des activités de renforcement des capacités. | Fournisseurs d'assistance technique Partenaires de la société civile | 2014-2016 | | | |
| | 1.3.4 (n°11) Préparer des séances d'information pour le Comité technique d'examen des propositions à temps pour la première réunion traitant les candidatures sous le nouveau modèle de financement. Effectuer le suivi avec les membres du Comité technique afin d'assurer la pertinence des informations fournies et de répondre aux besoins additionnels d'information et de conseils en matière de genre. | Partenaires de lutte contre les maladies et de renforcement des systèmes de santé | T2-2014 | | | |
| | 1.3.5 (n°12) Travailler avec les partenaires pour souligner l'importance stratégique de la collecte et de l'utilisation de données ventilées par sexe pour les indicateurs recommandés et d'autres indicateurs utiles, et pour renforcer les capacités des bénéficiaires principaux et sous-bénéficiaires en matière de suivi. | Partenaires de lutte contre les maladies et de renforcement des systèmes de santé | Début T3-2014, puis en continu. | | | |

15 Dans sa politique de financement des instances de coordination nationale, le Fonds mondial établit une distinction entre :

- les critères d'admissibilité correspondant aux critères minimaux auxquels toutes les instances de coordination nationale doivent répondre pour pouvoir recevoir des financements du Fonds mondial ;
- les normes minimales correspondant à des critères jugés essentiels à l'efficacité des instances de coordination nationale, sur la base de l'expérience acquise ;
- les recommandations correspondant à de bonnes pratiques à suivre par les instances de coordination nationale de manière à respecter les principes fondateurs et à renforcer leur efficacité.

En 2014, une proportion de 30 % de femmes siégeant dans chaque instance de coordination nationale continuera d'être une norme minimale ; à partir du 1^{er} janvier 2015, ce sera un critère d'admissibilité. Pour les pays qui n'atteignent pas le seuil de 30 %, l'outil d'évaluation de l'admissibilité et des résultats des ICN offre la possibilité de se conformer au critère de représentation paritaire des femmes et des hommes en ayant 1) un taux de représentation de femmes de 15 à 29 %, ainsi que 2) « des preuves que des efforts sont fournis par l'instance pour permettre aux femmes de faire entendre leurs préoccupations par 3) l'intermédiaire d'une représentante spécialiste des questions de genre assistant régulièrement aux réunions au nom des organisations de femmes ». Les instances de coordination nationale dans lesquelles siège une représentante désignée possédant une compétence des questions de genre, mais où il n'y a pas de preuves que des efforts sont fournis par l'instance pour permettre aux femmes de faire entendre leurs préoccupations, ne seront pas considérées entièrement conformes aux directives.

OBJECTIF 2.

Établir et renforcer des **partenariats** soutenant de façon efficace l'élaboration et la mise en œuvre de programmes qui traitent les inégalités de genre et rendent les femmes et les jeunes filles moins vulnérables, qui prévoient une assistance technique de qualité et qui renforcent les capacités des groupes ne participant pas actuellement aux processus du Fonds mondial alors qu'ils le devraient.

| Composante de base | Actions | Partenaires externes | Échéancier | Résultats | Mesures | Risques et hypothèses |
|---|--|--|---|--|--|---|
| 2.1 Travailler en collaboration avec les partenaires pour fournir l'assistance technique dont les pays ont besoin pour intégrer pleinement les principes d'égalité de genre dans les plans nationaux de lutte contre les maladies et dans les subventions du Fonds mondial. | 2.1.1 (n°13) Travailler avec les partenaires à la réalisation d'évaluations des programmes nationaux de lutte contre les maladies sous l'angle des questions de genre, afin de comprendre les aspects liés à ces questions à la fois pour les épidémies et pour les ripostes, et d'identifier des lacunes dans ces dernières. | Partenaires de lutte contre les maladies | Début T1-2014, puis en continu selon l'échéancier de candidature des pays | À différentes étapes du cycle de la subvention, les pays ont accès à une assistance technique appropriée afin d'intégrer pleinement les considérations liées au genre. | <ul style="list-style-type: none"> • La majorité des pays à fort impact ont réalisé un examen centré sur les questions de genre de leurs programmes nationaux de lutte contre les maladies. • Un examen des premières notes conceptuelles révèle que 75% des pays ayant réalisé un examen centré sur les questions de genre en ont intégré les recommandations clés dans leur note conceptuelle. • Les rapports des partenaires de la société civile indiquent que les activités qui tiennent compte du genre ayant été approuvées dans les subventions sont effectivement mises en œuvre. • Un état des lieux de l'assistance technique liée au genre révèle que celle-ci répond aux besoins des pays. | <ul style="list-style-type: none"> • Suppose que les partenaires prennent l'initiative, en collaboration avec les pays et avec la Conseillère principale en matière de genre, pour réaliser les évaluations centrées sur les questions de genre. • Suppose que les partenaires de la société civile ont les capacités, les ressources et la volonté d'effectuer le suivi de la mise en œuvre des subventions. • Suppose une étroite collaboration avec des partenaires transversaux pendant l'examen de la note conceptuelle (voir l'action n° 14). |
| | 2.1.2 (n°14) Travailler avec les partenaires à un examen de l'intégration du genre dans les 20 premières notes conceptuelles, en prêtant attention notamment à : l'intégration dans les programmes des recommandations issues des évaluations centrées sur les questions de genre ; la participation réelle des femmes dans le processus de dialogue avec le pays ; et l'utilisation de données de référence ventilées par sexe. | Partenaires de lutte contre les maladies | T3- et T4-2014 | | | |
| | 2.1.3 (n°15) Travailler avec les partenaires à la mise en œuvre des interventions intégrant le genre proposées par les pays, notamment au travers d'un suivi de la mise en œuvre des subventions par la société civile. | Partenaires de la société civile Partenaires de lutte contre les maladies | Début T4-2014, puis en continu | | | |
| | 2.1.4 (n°16) Travailler avec les partenaires à la coordination de plans pour l'assistance technique en matière de genre, afin de soutenir les pays tout au long du cycle de subvention. | Partenaires de lutte contre les maladies Partenaires de la société civile | En continu 2014-2016 | | | |
| 2.2 Renforcer les partenaires de la société civile, y compris les organisations de femmes et les organisations de femmes vivant avec l'une des maladies ou touchées par celles-ci, afin d'intégrer le genre de manière efficace dans les subventions du Fonds mondial. | 2.2.1 (n°17) Travailler avec les partenaires à l'identification des déficits de capacités et des besoins en matière d'assistance technique afin de renforcer la participation de la société civile dans les structures et les procédures du Fonds mondial, notamment par la représentation des femmes au sein des instances de coordination nationale. | Partenaires de la société civile Partenaires de lutte contre les maladies | En continu 2014-2016 | Les capacités des partenaires de la société civile sont renforcées pour participer tout au long du cycle de subvention et contribuer à l'intégration des questions de genre. | <ul style="list-style-type: none"> • Des réunions avec les partenaires ont lieu périodiquement pour déterminer les priorités des organisations de femmes en matière d'assistance technique. • Des rapports des prestataires d'assistance technique et des partenaires de la société civile indiquent que les déficits de capacité prioritaires ont été comblés. • La majorité des pays qui comptent moins de 30 % de femmes au sein de l'instance de coordination nationale¹⁶ reçoivent une assistance technique afin de donner aux représentantes des organisations de femmes la capacité de devenir membres de l'instance de coordination nationale. • Un examen des notes conceptuelles révèle l'utilisation des mesures de renforcement des systèmes communautaires pour les organisations de femmes. | <ul style="list-style-type: none"> • Suppose que les partenaires techniques dans le pays continuent de diriger les efforts visant à renforcer les capacités des partenaires de la société civile et à augmenter leur implications au sein des structures et des procédures du Fonds mondial. • Suppose que les partenaires de la société civile peuvent participer aux processus du Fonds mondial en toute sûreté, et qu'ils ont les ressources pour le faire. • Risque que les partenaires dans le pays ne soient pas en mesure de convaincre de l'utilité des fonds de renforcement des systèmes communautaires dans la demande de subvention. |
| | 2.2.2 (n°18) Travailler avec les partenaires pour offrir une assistance technique appropriée aux organisations de femmes et à leur représentantes, en fonction des lacunes identifiées (voir action n°17). | Partenaires de la société civile | En continu 2014-2016 | | | |
| | 2.2.3 (n°19) Travailler avec les partenaires à l'inclusion des interventions de renforcement des systèmes communautaires dans les notes conceptuelles et les subventions, afin de soutenir la capacité des organisations de femmes à participer aux processus et à la prise de décision, et ce tout au long du cycle de subvention. | Partenaires de la société civile | Début T1-2014, puis en continu selon l'échéancier de candidature des pays | | | |

16 En date du 10 octobre 2013, on comptait 44 pays dans cette situation, un nombre qui va sûrement évoluer rapidement en 2014 à mesure que les instances de coordination nationale procéderont à des élections pour renouveler leurs membres.

OBJECTIF 3.

Élaborer une stratégie de **communication** et de **plaidoyer** énergique visant à promouvoir la Stratégie en matière d'égalité de genre et à encourager les programmes destinés aux femmes, aux jeunes filles, aux hommes et aux jeunes garçons.

| Composante de base | Actions | Partenaires externes | Échéancier | Résultats | Mesures | Risques et hypothèses |
|---|--|--|--|---|--|---|
| 3.1 Élaborer une stratégie de communication et de plaidoyer pour garantir que le personnel du Fonds mondial et les partenaires externes disposent bien de l'information sur l'égalité de genre, notamment sur la Stratégie en matière d'égalité de genre. | 3.1.1 (n°20) Élaborer des troupes d'information visant les différents groupes de parties prenantes, avec des informations sur l'égalité de genre en lien avec leur travail au sein du Fonds mondial, notamment : - des documents de plaidoyer - le genre et la tuberculose - le genre et le paludisme - le genre dans le suivi et l'évaluation - le genre et le renforcement des systèmes de santé - la participation de la société civile en faveur de l'égalité de genre | Partenaires de la société civile Partenaires de lutte contre les maladies | Échéancier variable, à partir du T1-2014 | Grâce à des informations disponibles, pertinentes et à jour, les personnes concernées connaissent la Stratégie en matière d'égalité de genre, comprennent ses implications pour leur travail et savent où trouver de l'assistance technique en cas de besoin. | <ul style="list-style-type: none"> • La note d'information sur les femmes, les jeunes filles et l'égalité de genre est mise à jour et disponible. • Une série de brochures est produite pour documenter les meilleures pratiques dans l'intégration du genre à toutes les étapes du cycle de subvention. • Un examen des communications officielles du Fonds mondial révèle que l'égalité de genre y occupe une place importante. | <ul style="list-style-type: none"> • Suppose que les parties prenantes vont lire l'information qui leur est destinée. Risque que l'information liée au genre se perde dans les flux d'information quotidiens reçus par les intéressés. • Suppose que les troupes d'information sont adaptées aux capacités technologiques des personnes ciblées. Suppose aussi que des moyens de diffusion de substitution sont en place pour atteindre les personnes n'ayant pas accès à des infrastructures informatiques adéquates. • Suppose que tous les partenaires qui publient sur la place du genre dans le nouveau modèle de financement se consultent pour offrir une information adaptée et cohérente. |
| | 3.1.2 (n°21) Continuer à collaborer avec les partenaires de la société civile à l'élaboration d'une plateforme web en ligne ¹⁷ , qui facilite le dialogue avec les partenaires de la société civile qui militent pour le Fonds mondial depuis les pays. | Partenaires de la société civile | Début T3-2013, puis en continu | | | |
| | 3.1.3 (n°22) Établir, en accord avec les équipes concernées au sein du Secrétariat, un calendrier annuel de communication, incluant les événements internationaux et ceux qui sont propres au Fonds mondial, par exemple la Journée internationale de la femme. | | T1-2014 | | | |
| | 3.1.4 (n°23) Évaluer périodiquement les effets de la stratégie de communications et l'adapter en fonction des changements dans les pratiques et les besoins de l'organisation. | | 2014-2016 | | | |
| | 3.1.5 (n°24) Travailler avec les partenaires, y compris les donateurs intéressés, afin d'œuvrer en faveur de l'intégration des questions de genre dans les subventions du Fonds mondial grâce à un plaidoyer conjoint. | Gouvernements des pays donateurs Partenaires de la société civile | 2014-2016 | | | |
| | 3.1.6 (n°25) Revoir périodiquement les effets de la stratégie de communication et l'adapter afin de répondre à l'évolution des pratiques et aux besoins qui voient le jour. | | Bisannuel, à partir du T3-2014 | | | |

¹⁷ L'élaboration de la plateforme *Women4GF – Les femmes dans toute leur diversité pour la Stratégie en matière d'égalité de genre du Fonds mondial*, a commencé en 2013. On la trouve à l'adresse <http://women4gf.org/> [en anglais seulement pour le moment, site consulté en janvier 2014].

OBJECTIF 4.

Assumer un rôle de **chef de file** tant sur le plan interne que vers l'extérieur, en soutenant, en approfondissant et en diffusant la Stratégie en matière d'égalité des genres.

| Composante de base | Actions | Partenaires externes | Échéancier | Résultats | Mesures | Risques et hypothèses |
|--|---|--|--|--|--|--|
| 4.1 Renforcer les capacités techniques du Secrétariat du Fonds mondial à faire face aux inégalités de genre. | 4.1.1 (n°26) Élaborer et renforcer une formation sur les questions transversales, dont un module sur le genre, en collaboration avec des conseillers techniques compétents. | | Doit être terminé pour la fin du T2-2014 | Les compétences en matière de genre au sein du Secrétariat sont renforcées et accessibles pour le personnel, le Conseil d'administration et les partenaires. | <ul style="list-style-type: none"> • Les modules de la formation sur les questions transversales sont élaborés et utilisés. • Plusieurs séances de formation sur les questions transversales ont été dispensées, le taux de participation acceptable. • Des séminaires techniques ont eu lieu, avec un taux de participation acceptable. | <ul style="list-style-type: none"> • Suppose que le personnel dispose du temps nécessaire pour assister aux séances de formation. Risque de participation faible en 2014, étant donnée la lourde charge de travail causée par la transition vers le nouveau modèle de financement. • Suppose que les formations à la sensibilisation et à l'analyse des questions de genre ont des conséquences pratiques et influencent l'appui apporté aux programmes. |
| | 4.1.2 (n°27) Dispenser la formation sur les questions transversales de manière périodique, en accordant la priorité aux référents régionaux de la Division de la gestion des subventions. | | T1-2014 | | | |
| | 4.1.3 (n°28) Continuer à travailler avec les référents régionaux de la Division de la gestion des subventions et à les soutenir. | | | | | |
| | 4.1.4 (n°29) Organiser des séminaires techniques sur des sujets liés au genre et faciliter le partage des connaissances et l'apprentissage mutuel sur les programmes qui tiennent compte du genre, en lien avec les trois maladies. | Partenaires de la société civile Partenaires de lutte contre les maladies | 2014 – 2016, de manière périodique | | | |
| | 4.1.5 (n°30) Encourager les initiatives de développement professionnel qui renforcent les capacités du personnel en matière de genre. | À confirmer | Début T4-2014 | | | |
| 4.2 Intégrer les principes d'égalité de genre dans tous les aspects de la gestion du personnel et de la culture organisationnelle. | 4.2.1 (n°31) S'assurer que l'égalité de genre est intégrée à l'ensemble des politiques de ressources humaines, notamment dans les domaines du recrutement, de la formation, du développement professionnel, des promotions, de l'évaluation des résultats, et de la conciliation travail-vie personnelle. | | | Les politiques du Fonds mondial en lien avec la gestion du personnel tiennent compte des questions de genre. | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre et % de femmes occupant un poste de niveau G06 (équivalent P5) ou supérieur. • Un suivi de la politique en matière de ressources humaines montre qu'elle continue d'être favorable à la conciliation travail-famille (congé parental, présence physique au bureau, espace réservé à l'allaitement, heures de travail flexibles). | <ul style="list-style-type: none"> • Suppose que le Comité exécutif de direction donne son appui complet à l'égalité de genre et s'engage à ce que les principes et les valeurs d'égalité de genre soient intégrés dans l'ensemble de l'organisation. |

OBJECTIF 4.

Assumer un rôle de **chef de file** tant sur le plan interne que vers l'extérieur, en soutenant, en approfondissant et en diffusant la Stratégie en matière d'égalité des genres.

| Composante de base | Actions | Partenaires externes | Échéancier | Résultats | Mesures | Risques et hypothèses |
|---|--|---|------------|---|--|--|
| 4.3 Les organes de gouvernance du Fonds mondial assurent le suivi stratégique de la mise en œuvre de la Stratégie en matière d'égalité de genre et accordent plus d'attention aux principes d'égalité de genre dans les structures et les opérations de gouvernance. | 4.3.1 (n°32) Inclure régulièrement des informations sur l'égalité de genre et la Stratégie en matière d'égalité de genre dans les rapports du Directeur exécutif au Conseil d'administration, et offrir des mises à jour au Comité de la stratégie, des investissements et de l'impact. | | | Les organes de gouvernance du Fonds mondial sont parfaitement informés de la mise en œuvre de la Stratégie en matière d'égalité de genre et en assurent le plaidoyer. | <ul style="list-style-type: none"> • Un rapport d'avancement sur la mise en œuvre de la Stratégie en matière d'égalité de genre, incluant l'état du budget qui y est alloué, figure régulièrement à l'ordre du jour du Comité de la stratégie, des investissements et de l'impact, du Comité exécutif de direction et du Conseil d'administration, selon qu'il convient. • Un examen des déclarations des membres du Comité exécutif de direction et du Conseil d'administration révèle que les questions d'égalité de genre sont régulièrement mentionnées en rapport avec les trois épidémies. | <ul style="list-style-type: none"> • Suppose que l'égalité de genre reste l'une des priorités des dirigeants du Fonds mondial, malgré des exigences concurrentes ayant trait à la transition vers le nouveau modèle de financement. |
| | 4.3.2 (n°33) Organiser régulièrement des séances stratégiques sur le genre pour le Conseil d'administration et le Comité exécutif de direction. | Délégations du Conseil d'administration | | | | |
| | 4.3.3 (n°34) S'assurer qu'un budget suffisant est prévu pour continuer la mise en œuvre de la Stratégie en matière d'égalité de genre et du plan d'action y afférent. | | | | | |
| | 4.3.4 (n°35) Préparer, sur demande, des mises à jour, des formations et des réunions d'informations pour les membres du Conseil d'administration et du Comité exécutif de direction, afin de les informer des initiatives pour l'égalité de genre menées au sein du Fonds mondial et des questions qui voient le jour à ce propos. | Délégations du Conseil d'administration | | | | |
| | 4.3.5 (n°36) Dès que possible, encourager la direction du Conseil d'administration à souligner l'importance des questions de genre en relation avec les trois maladies dans leurs communications officielles, notamment au travers de formations, d'ateliers et d'autres événements axés sur les questions de genre. | Délégations du Conseil d'administration | | | | |

**LE FONDS MONDIAL DE LUTTE CONTRE
LE SIDA, LA TUBERCULOSE ET LE PALUDISME**

Chemin de Blandonnet 8
1214 Vernier
Genève, Suisse

+41 58 791 1700 (tél)
+41 58 791 1701 (fax)

www.theglobalfund.org
info@theglobalfund.org